

2C IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €

Siège social : 15 rue Président Favre

74000 ANNECY

983.381.856 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix janvier, à dix-huit heures, au siège social,

Les associés de la société « 2C IMMO », société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros divisé en 1.000 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur la convocation régulièrement faite par la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cédric ELEDUT, Gérant. Après avoir déclaré qu'il possède CINQUANTE parts sociales, numérotée 51 à 100, ci 50

Il constate qu'est présente :

- Madame Carole AL ALAM,
propriétaire de CINQUANTE parts sociales
numérotées 1 à 50, ci 50

Total : CENT parts, ci 100

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- les statuts de la société.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Prise d'acte d'une erreur matérielle constitué lors de la signature des Statuts de la société concernant la date du mariage de Madame Carole AL ALAM et Monsieur Cédric ELEDUT qui devrait être 27 décembre 2013 en lieu et place du 27 décembre 2023 ;

- Modification de la date du mariage afin de la fixer au 27 décembre 2023 en lieu et place du 27 décembre 2013 ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, prends acte que :

La date du mariage de Madame Carole AL ALAM et Monsieur Cédric ELEDUT devrait être au 27 décembre 2013 en lieu et place du 27 décembre 2023.

Décide de procéder à la modification de la date du mariage de Madame Carole AL ALAM et Monsieur Cédric ELEDUT au 27 décembre 2013 en lieu et place du 27 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, et en conséquence de la précédente résolution, décide de modifier en conséquence les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés après lecture.

Monsieur Cédric ELEDUT

Cédric ELEDUT

✓ Certified by  you sign

Madame Carole AL ALAM

Carole AL ALAM

✓ Certified by  you sign